



ARCHITECTURE
P A Y S A G E
U R B A N I S M E

4, RUE JEAN BAPTISTE CLEMENT
93310 LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

☎ 01.48.95.48.25

01.48.95.47.04

@ aeiagence@orange.fr

@ www.aeiagence.com

COMPTE RENDU DE RÉUNION n° 03

N° Affaire :	1005
Maître d'Ouvrage / Client	COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE L'ERNEE
Désignation de l'affaire	PVAP du SPR de l'Ernée

Date de la réunion : 30/06/2022 Lieu de la réunion : Communauté de communes de l'Ernée, Zoning Industriel, Rue ZA Hainaud Querminais, 53500 Ernée	CR rédigé le : 30/06/2022
--	---------------------------

Représentant	Téléphone/ Fax	E-MAIL	Présent sur place [X] ou en visioconférence [XX]
Membres de droit			
Préfecture de la Mayenne Xavier LEFORT Préfet		pref-secretariat-prefet@mayenne.gouv.fr	Excusé
Ville d'Ernée Jacqueline ARCANGER Maire		j.arcanger@ville-ernee.fr	[X]
Communauté de communes de l'Ernée Gilles LIGOT Président		gilles.ligot@lernee.fr	[X]
Commune de Chailland Bruno DARRAS Maire		bruno.darras@wanadoo.fr	[X]
DRAC Jean-Philippe BOUVET Responsable des SPR		Jean-philippe.bouvet@culture.gouv.fr	[XX]
UDAP David FOUCAMBERT ABF, AUE, Chef de Service	02 53 54 54 45	david.foucambert@culture.gouv.fr	[X]
UDAP Philippe GAUTIER Technicien des services culturels et des bâtiments de France	02 53 54 54 45	philippe.gautier@culture.gouv.fr	[XX]
DDT 53 Fabienne DELHOMME Responsable service planification		ddt-sau-planif@mayenne.gouv.fr	[XX]
Collège des élus			

Ville d'Ernée Gérard Le Feuvre 1 ^{er} adjoint		g.lefeuvre@ville-ernee.fr	[X]
Ville d'Ernée Gérard HUARD 3 ^{ème} adjoint		g.huard@ville-ernee.fr	[X]
Collège des associations			
Vieilles Maisons Françaises Hervé GEROLAMI Représentant		gerolam_h@yahoo.fr	[X]
Fondation du patrimoine Michel MEILHAC Représentant		mayenne@fondation-patrimoine.org	[X]
Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne Alain GUEGUEN		histoire-archeo53@wanadoo.fr	[X]
Collège des personnes qualifiées			
Conseil Départemental 53 Arnaud BUREAU Conservateur des antiquités et objets d'art		arnaud.bureau@lamayenne.fr	[X]
Historien Corentin POIRIER- MONTAIGU		corentin.poirier-montaigu@laposte.net	[X]
Techniciens			
Communauté de communes de l'Ernée Hervé-Pierre MALTRUD Directeur Général des Services		h-p.maltrud@lernee.fr	[X]
CC de l'Ernée Emma LOREE Cheffe de projet Petites villes de demain	02 49 66 11 16	e.loree@lernee.fr	[X]
CC de l'Ernée Julie FROGERAIS Responsable Service Application du Droit des Sols (ADS)	02 43 05 89 80	j.frogerais@lernee.fr	[X]
Bureaux d'études			
AEI Charlotte MISPLON Architecte DSA Patrimoine	01 48 95 48 25	charlotte.misplon@aeiagence.com	[X]
AEI Justine BISSERIER Architecte du patrimoine	01 48 95 48 25	Justine.bisserier@aeiagence.com	[X]
HADES Céline Chauveau, archéologue et historienne		celine.chauveau@hades-archeologie.com	[XX]

N°	DÉSIGNATION
----	-------------

0.	<p>OBJET DE LA RÉUNION</p> <p>Il s'agit de la seconde rencontre avec la CLSPR, la première, de lancement de l'étude s'est tenue le 3 mars dernier. Était représenté par les personnes citées ci-dessus le collège des élus, le collège des associations, l'architecte des bâtiments de France, les membres de droit et les chargées d'étude. En raison de la crise sanitaire, une partie des participants ont assisté à la réunion en visioconférence.</p> <p>L'ordre du jour de cette rencontre était de :</p> <p>I. Présentation de la phase 1 : Diagnostic du patrimoine architectural, urbain et paysager avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rappel de la mission et de l'équipe Rappel des documents et sources de travail Éléments de compréhension du territoire Synthèse de l'histoire urbaine Les secteurs urbains et les unités paysagères Analyse typo morphologique Les typologies architecturales <p>II. Les enjeux (enjeux et orientations associées)</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'échelle du grand paysage À l'échelle urbaine À l'échelle architecturale <p>III. La poursuite de l'étude, objectifs et calendrier (phase 2)</p>
I.	<p>DÉROULEMENT</p> <p>La réunion a été introduite par le président de la Communauté de Communes de l'Ernée. Les objectifs sont l'encadrement de la problématique de la densification des tissus urbains, la préservation du patrimoine, et les projets futurs de la commune (notamment le projet du pôle culturel). Ernée est une centralité pour la région (attractivité et commerces). Elle est sur une dynamique de revitalisation urbaine, avec de nombreuses études et de projets variés, par exemple avec le dispositif Petites Villes de Demain.</p> <p>Un support de présentation projeté permet d'aborder successivement les points suivants (en annexe du présent CR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> >INTRODUCTION Rappel, Présentation de l'équipe, Rappel législatif, Rappel de la mission, > PRESENTATION DU DIAGNOSTIC Documents existants Éléments de compréhension du territoire Les projets en cours Synthèse de l'histoire urbaine Les secteurs urbains Les unités urbaines et paysagères Analyse de tissus Analyse typo morphologique Analyse architecturale >LES ENJEUX Cartographie des enjeux

	<p>A l'échelle du paysage A l'échelle urbaine A l'échelle architecturale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remarques en cours de présentation et modifications à apporter au diagnostic : <p>> Histoire urbaine : il a été précisé que le cadastre Napoléonien a été juxtaposé au cadastre actuel afin de comprendre l'évolution urbaine.</p> <p>>La Contrie du Rocher : Le dolmen de la Contrie est accessible par des chemins privés qui ont été vendus ponctuellement, il est nécessaire pour le collège des associations d'indiquer ces axes en espaces réservés dans le cadre des réflexions sur les documents d'urbanisme.</p> <p>>La question des cimetières a été soulevée. Le cimetière communal est en dehors du périmètre du SPR et le cimetière de Charné est inscrit au titre des Monuments Historiques. Néanmoins, il doit être considéré comme un enjeu important de la mémoire des lieux, du traitement paysager de cet espace de recueillement. Le cimetière est un lieu de balade avec une richesse de patrimoine funéraire (mobilier en fonte) à prendre en compte. Il est également et surtout un lieu de biodiversité à mettre en valeur. Les élus indiquent que les normes d'accessibilité PMR s'appliquent au cimetière.</p> <p>>La restauration de la biodiversité en ville et par secteur avec les trames (bleue et verte) doit être évoquée dans les enjeux.</p> <p>>Une étude du CAUE a été réalisée sur l'emploi des matériaux des constructions de Mayenne.</p> <p>>La prise en compte de l'accueil de la population à l'échelle de la commune et au-delà (les habitants d'Ernée d'une part et ceux de l'extérieur), est un enjeu essentiel dans la qualification des espaces publics, notamment la question du stationnement et de l'attractivité des commerces.</p> <p>>Monsieur Poirier note des incohérences dans les cartographies historiques, il nous fera un mail récapitulatif afin de profiter de ses connaissances et d'apporter les corrections nécessaires avant diffusion des documents à l'ensemble de la CLSPR. Il note également la présence d'édifices en tuffeau.</p>
II.	REUNIONS PREVUES
	<p>La réunion publique se tiendra le vendredi 16 septembre 2022 à 20h. La balade urbaine est prévue pour le samedi 17 septembre à 10h (place de l'église)</p> <p>La prochaine réunion de travail est organisée le vendredi 16 septembre à 15h. L'ordre du jour de la prochaine réunion de travail portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> . la délimitation des secteurs, . la présentation des orientations du PVAP, . le premier jet du règlement sur un secteur, celui du cœur historique. <p>Dans la suite de l'étude, l'agence AEI prévoit d'achever l'écriture des cahiers du règlement fin décembre, début janvier. L'arrêt du projet se fera au printemps 2023 pour un passage en (CRPA) - commission régionale – en juin.</p> <p><i>A noter :</i> 1/ Le cabinet d'étude HADES n'est pas mandaté pour la participation citoyenne et ne sera pas, à priori, présent pour la réunion publique ni la balade urbaine. 2/ La Foire de la Saint-Grégoire se tiendra les 3, 4 et 5 septembre 2022</p>

	<i>3/ Les journées du patrimoine se tiendront les 17 et 18 septembre 2022</i>
	SUITES À DONNER
	<p>> M. POIRIER doit envoyer la liste des incohérences concernant la localisation et la datation de certains éléments. L'agence AEI doit envoyer les corrections suite à ces annotations et également le complément des enjeux cités en présentation.</p> <p>>Une fois achevé, le diagnostic sera envoyé à la communauté de Communes, qui, à son tour, pourra le diffuser.</p>